

Vos Choix Aon, Solution santé pour retraités

Nous vous accompagnons dans la prochaine étape de votre vie



Aon



Préparez-vous à la prochaine phase de la vie

Prévoyez-vous prendre votre retraite? Votre assurance collective cessera-t-elle à votre retraite?

Le saviez-vous?

Les coûts des soins de santé ne sont pas tous couverts en vertu des régimes d'assurance maladie provinciaux. Vous pourriez être surpris d'apprendre que de nombreux frais vous incombent, notamment ceux des soins dentaires et oculaires, des services paramédicaux et des soins infirmiers privés, pour n'en citer que quelques-uns. Il se peut aussi que vous deviez assumer vos frais médicaux si vous êtes en déplacement vers une autre province ou à l'étranger.

Lorsque vous prenez votre retraite et que votre régime d'assurance collective cesse, trouver une police d'assurance maladie individuelle pourrait se révéler décourageant et votre demande pourrait même être refusée.

Entamez ce nouveau chapitre du bon pied

Ne vous faites aucun souci. Vos Choix Aon, Solution santé pour retraités, est le moyen idéal de couvrir les frais qui ne sont pas pris en charge par votre régime d'assurance maladie provincial. Ce régime vous donne accès à une gamme complète de produits sur mesure d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance vie et d'assurance voyage à des prix concurrentiels.

Si vous êtes âgé de 75 ans ou moins lors de la prise de retraite, votre conjoint et vous serez admissibles à un régime d'assurance maladie individuelle sans devoir subir un examen médical ou fournir une preuve de bonne santé (acceptation garantie). Ayez l'esprit tranquille, sachant que votre demande ne sera pas refusée.

Il suffit de vous inscrire dans les 60 jours suivant la date de cessation de la couverture de votre régime d'assurance collective, et vous aurez l'esprit tranquille en sachant qu'Aon veille sur vous.



Personnalisez votre régime en fonction de vos besoins

Vos Choix Aon, Solution santé pour retraités, est une assurance santé offrant un choix de trois régimes pour vous permettre de personnaliser vos couvertures en fonction de vos besoins et de votre budget.

Avantages :

- Adhésion simple et sans tracas
- Acceptation garantie : vous êtes pré-approuvé et non tenu de fournir de preuves d'assurabilité (à condition de soumettre votre demande dans les 60 jours suivant la date à laquelle votre assurance collective prend fin)
- Produits et taux concurrentiels : Maximums de remboursement élevés pour les médicaments et l'assurance voyage couvrant les séjours allant jusqu'à 180 jours
- Plan personnalisé : vous choisissez le régime et les garanties qui répondent le mieux à vos besoins

Nos régimes

Classique : Régime de base qui comprend l'assurance voyage pour les déplacements de 30 jours ou moins.

Préférence : En plus des avantages attrayants du Classique, ce régime comprend l'assurance voyage pour les déplacements de 90 jours ou moins et des maximums de remboursement plus élevés.

Excellence : Notre régime le plus complet; comprend l'assurance soins oculaires et l'assurance voyage pour les déplacements de 180 jours ou moins. Les autres caractéristiques clés de ce régime comprennent un maximum de remboursement annuel de 15 000 \$ pour les médicaments et de 5 000 \$ pour les soins infirmiers.

	Options de base		
	Classique	Préférence	Excellence
Maladie	✓	✓	✓
Médicaments	✓	✓	✓
Soins dentaires (facultatif)	✓	✓	✓
Soins oculaires			✓
Voyage/Soins médicaux à l'étranger	30 jours	90 jours	180 jours
Soins infirmiers	✓	✓	✓
Assurance vie	✓	✓	✓
Options supplémentaires			
Assurance vie facultative			
Assurances habitation et automobile			

Référez-vous à la police d'assurance pour en savoir plus sur les garanties offertes.

Nos Garanties

Assurance maladie

Notre assurance maladie couvre certains frais de soins de santé admissibles qui ne sont pas couverts par les régimes d'assurance maladie provinciaux, notamment :

- Frais d'hospitalisation
- Centre d'hébergement et de soins de longue durée
- Frais d'ambulance
- Services paramédicaux
- Soins oculaires
- Orthèses, chaussures orthopédiques et prothèses
- Soins à domicile et soins infirmiers

Assurance soins dentaires

Notre assurance soins dentaires facultative comprend :

- Soins préventifs (examens, radiographies, etc.)
- Services de restauration de base incluant la chirurgie buccale
- Services de restauration majeure (endodontie, parodontie, prothèse amovible, etc.)

Assurance voyage

Notre assurance voyage vous rembourse 100 % des frais d'urgence admissibles engagés à la suite d'un accident ou d'une maladie lors d'un voyage à l'extérieur de votre province de résidence et ce, jusqu'à votre 89^e anniversaire de naissance (avant le 1^{er} juin 2020) et 85^e anniversaire de naissance (à compter du 1^{er} juin 2020). L'assurance peut être souscrite pour 30, 90 ou 180 jours, selon l'option que vous choisissez. La garantie comprend tous les frais :

- des soins médicaux;
- de transport
- d'hébergement et de repas (si votre retour est reporté)

L'assurance annulation de voyage vous rembourse les frais prépayés ou supplémentaires que vous engagez si votre voyage est annulé pour cause de maladie, d'accident ou de décès.

Assurance vie

Une assurance vie de base de **10 000 \$** est automatiquement incluse dans votre régime, sans que vous ayez à subir un examen médical. Ayez l'esprit tranquille en sachant que vos êtres chers sont protégés advenant votre décès.

De plus, votre conjoint et vous pouvez souscrire une assurance vie facultative jusqu'à concurrence de 200 000 \$ par personne. Un questionnaire médical est exigé pour l'assurance vie facultative.



Mes offres

En choisissant Vos Choix Aon, Solution santé pour retraités, vous aurez accès à un nombre de produits et services d'assurance des particuliers, comme les assurances habitation et automobile. Grâce à nos prix et offres incomparables, vous pouvez protéger ce qui vous importe le plus.

Nous offrons des maximums de remboursement élevés pour les médicaments, une assurance voyage comportant des durées de séjours plus longues et une limite d'âge moins restrictive pour l'assurance voyage.

Notre régime Excellence est l'un des plus complets dans le secteur.

Admissibilité

Votre conjoint et vous pouvez présenter une demande au produit Vos Choix Aon, Solution santé pour retraités, si vous réunissez les conditions suivantes :

- Vous prenez votre retraite, votre régime d'assurance collective cesse et vous bénéficiez d'une assurance maladie en vertu de ce régime. Vous pouvez adhérer à Vos Choix Aon lorsque vous prenez votre retraite ou à la cessation du régime d'assurance collective, selon la première éventualité.
- Vous êtes âgé de 75 ans et moins lorsque le régime d'assurance collective de votre employeur cesse.
- Vous étiez effectivement au travail lorsque la couverture du régime d'assurance collective de votre employeur a cessé, sauf dans les cas où ladite couverture serait maintenue après votre date de retraite.
- Vous soumettez votre proposition dans les six mois suivant la date de cessation du régime d'assurance collective. Si vous présentez une proposition dans les 60 jours, vous n'aurez pas à fournir une preuve de bonne santé.
- Vous êtes couvert en vertu de votre régime provincial d'assurance maladie ou de votre régime public d'assurance médicaments, le cas échéant.
- Vous êtes un résident légal du Canada.



À propos d'Aon

Aon plc (NYSE : Aon) est un des principaux cabinets mondiaux de services professionnels, fournissant un vaste éventail de solutions de risques, de retraite et de santé. Nos 50 000 employés dans 120 pays donnent à nos clients les moyens de prospérer en utilisant des données exclusives et analytiques pour communiquer des informations qui réduisent la volatilité et améliorent le rendement.

© Aon Hewitt Inc. 2019. Tous droits réservés.

L'information contenue dans le présent document et les déclarations qui y sont exprimées sont de nature générale et ne visent pas à traiter la situation d'une personne ou d'une entité en particulier. Bien que nous nous efforcions de fournir des renseignements exacts et à jour et d'utiliser des ressources que nous jugeons fiables, nous ne pouvons garantir ni l'exactitude desdits renseignements à la date à laquelle vous les recevez ni le fait qu'ils demeureront exacts à l'avenir. Personne ne doit donner suite à ces renseignements sans obtenir des conseils professionnels appropriés et pertinents après l'examen minutieux de la situation particulière.

healthandbenefits.aon.ca

